



Comité consultatif public mixte (CCPM)

Comité Consultivo Público Conjunto (CCPC)

Joint Public Advisory Committee (JPAC)

SESSION DU CCPM N^o 95-5

7 et 8 décembre 1995

Compte rendu de discussion

Les membres du Comité consultatif public mixte (CCPM) se sont réunis les 7 et 8 décembre 1995 à Montréal, au Canada, pour y tenir une session régulière. La *liste des participants*, l'*ordre du jour*, l'*avis au Conseil n^o 95-6*, l'*avis au Conseil n^o 95-7*, l'*avis au Conseil n^o 95-8* et l'*agenda du CCPM pour 1996* figurent aux annexes A, B, C, D, E et F respectivement.

COMMENTAIRES DU PRÉSIDENT

Dans le cadre de ses commentaires, le président :

- fait part de l'ordre du jour chargé et de l'importance de produire les avis demandés par les ministres lors de la session du Conseil à Oaxaca, au Mexique, au mois d'octobre dernier.
- indique que trois avis doivent être émis soit sur: le *Fonds nord-américain pour l'environnement*, le *Rapport sur le réservoir Silva* et le *Programme et le budget 1996 de la Commission*;
- fait également mention de la nomination de M^{me} Manon Pepin à titre de Secrétaire du CCPM.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SESSION N^o 95-5 (7 et 8 décembre 1995)

L'*Ordre du jour* est adopté tel qu'il est présenté.

COMPTE RENDU DE DISCUSSION DE LA SESSION N^o 95-4 (12 et 13 octobre 1995)

Le *Compte rendu de discussion* est adopté.

Suivi : Secrétaire

RAPPORT DU DIRECTEUR EXÉCUTIF

- Le directeur exécutif exprime sa satisfaction de constater le rôle accru du CCPM. Dans son compte rendu des dernières actions du Secrétariat, il élabore sur plusieurs dossiers dont:
- le travail colossal du personnel du Secrétariat pour produire le *Programme et Budget 1996 de la Commission*. Au sujet du budget 1996, il rappelle que les trois Parties contribueront le même montant que l'année dernière soit \$10,330,00 million US. Ce qui restreint les engagements budgétaires pour l'année qui vient. Il mentionne également que le *Programme et Budget annuels 1996* doit être approuvé par le Conseil avant de ce document puisse être diffusé dans sa forme finale au public;
- le *Rapport sur le réservoir de Silva* est le premier document produit par le Secrétariat en vertu de l'article 13 de l'Accord qui régit la Commission. La diffusion des recommandations émises dans ce rapport est donc d'une importance capitale;
- la mise en oeuvre du *Fonds nord-américain pour l'environnement* sera également un important projet de la Commission.

En terminant, le directeur exécutif souligne la contribution exceptionnelle du premier président du CCPM, M. Jacques Gérin. Sa disponibilité et son engagement constant sont grandement appréciés.

Suite à une question d'un membre du Comité, le directeur exécutif réaffirme la politique du Secrétariat de faire parvenir les documents appropriés aux membres du CCMP au même moment qu'ils sont acheminés aux trois Parties.

FONDS NORD-AMÉRICAIN POUR L'ENVIRONNEMENT

À la session du Conseil, à Oaxaca, les ministres ont confié le mandat au CCPM de déterminer les critères qui devraient régir le nouveau Fonds nord-américain pour l'environnement.

M^{me} Sheila Leahy, consultante retenue par le CCPM et le Secrétariat, propose aux membres du CCPM un document intitulé "*Document d'information à l'intention du CCPM sur les critères de financement du Fonds nord-américain pour l'environnement*".

Les membres soumettent les commentaires suivants qui se reflètent dans l'avis au Conseil n° 95-6 que l'on retrouve en Annexe C du présent compte rendu:

- inclure un énoncé de mission;
- exclure les "gouvernements" des entités admissibles à recevoir un soutien;
- ne pas exiger que les fonds soient distribués à parts égales entre les trois pays;
- consacrer la totalité du montant de deux millions de dollars canadien à des subventions;
- prélever les frais d'administration du Fonds du budget de fonctionnement de la CCE;
- limiter les frais généraux et simplifier l'administration;
- confier au personnel du Secrétariat de la Commission la tâche de présélectionner les propositions et de formuler des recommandations au CCPM;

- confier au CCPM le mandat d'examiner ces recommandations et d'approuver l'octroi de subventions;
- former un groupe de conseillers techniques bénévoles afin de clarifier au besoin des questions ou des préoccupations soulevées par le personnel de la CCE ou les membres du CCPM;
- recommander que le Fonds ne s'adresse qu'aux organismes non-gouvernementaux;
- soutenir des activités au niveau de la base afin que le Fonds soit plus inclusif qu'exclusif;
- ajouter à la section des grilles de sélection supplémentaires les points suivants: la crédibilité et la stabilité de l'organisation, le soutien de la communauté et incidence sur cette dernière, la répétition et la transférabilité;
- recommande que le Conseil lance le Fonds et sollicite des propositions à l'occasion de sa prochaine session;
- recommande que la CCE diffuse l'ébauche des critères de sélection et de la structure administrative pour que le public puisse l'étudier et formuler des commentaires.

ACTION: Conseil et Secrétariat

PROGRAMME ET BUDGET 1996

Le CCPM a reçu du Conseil à la session d'Oaxaca le mandat de conseiller les ministres sur le *Programme et Budget 1996 de la Commission*. À cet effet, le Secrétariat présente aux membres du CCMP ledit document en expliquant brièvement tous les projets suggérés.

Comme le temps ne permettait pas une analyse approfondie de chaque projet, il a été entendu que l'avis au Conseil portera sur l'ensemble du programme plutôt que sur les projets individuels. L'avis au Conseil n° 95-8 intitulé "*Programme et Budget 1996 de la Commission*" qui se trouve à l'annexe E du présent compte rendu rapporte les suggestions émises par le CCPM.

Un certain nombre de commentaires additionnels ont été soulevés dont par exemple:

- maintenir sinon augmenter pour les prochaines années le niveau de financement de la Commission;
- tenter de favoriser l'harmonisation les différentes politiques et lois environnementales des trois Parties;
- impliquer davantage la population dans l'élaboration du programme de la Commission;
- proposer des priorités;
- impliquer davantage le milieu des affaires;
- utiliser des études, des rapports et des recherches d'autres organismes qui travaillent depuis des nombreuses années sur des projets complémentaires à ceux de la Commission;
- viser des résultats concrets;
- diffuser largement les résultats de ces projets.

Il est précisé que les frais de déplacements des représentants gouvernementaux qui participent à aux réunions d'experts sont assumés par la Commission, exception faite des fonctionnaires qui sont directement affectés à la CCE comme par exemple des représentants suppléants.

En dernier lieu, les membres du CCPM expriment leur volonté de s'impliquer dans le programme de travail de la Commission. À cet effet, il est entendu qu'aux prochaines sessions régulières du CCPM, un ou des chargés de projet du Secrétariat viendront échanger avec les membres du Comité afin de mieux suivre l'évolution de certains dossiers.

ACTION: Conseil et Secrétariat

CCPM 1996

Suite à son expérience de la dernière session publique du Conseil à Oaxaca, M^{me} Patricia Hayes, consultante, présente aux membres du CCPM une série d'activités afin de cerner les enjeux auxquels le Comité aura à faire face au cours de la prochaine année. On fait état de plusieurs points dont:

- le mandat du CCPM vis-à-vis du Conseil et du Secrétariat;
- le suivi des avis du CCPM au Conseil;
- le lien entre le CCPM et le public;
- la participation du public au sein de la CCE;
- la nécessité que le CCPM soit pro-actif;
- la participation continue aux sessions de tous les membres du Comité est fortement souhaitée.

Les membres discutent également de la prochaine session du Conseil à Hamilton prévue en avril 1996. Plusieurs suggestions sont formulées dont:

- la session annuelle du Conseil doit être l'événement central de la Commission;
- les dates de la tenue de cette session doivent être arrêtées dès que possible;
- cette session doit se tenir pendant deux jours et non un seul;
- la présence des ministres est souhaitable pendant au moins une journée;
- les documents de soutien doivent être disponibles au public au moins un mois avant l'ouverture de la session;
- la structure de la session publique doit favoriser le dialogue entre les divers intervenants;
- l'agenda doit permettre une interaction avec le public et les ministres;
- la structure des échanges entre le public et les ministres doit être bien définie;
- le CCPM souhaite avoir l'occasion de discuter avec les ministres comme à Oaxaca;
- un seul thème est proposé afin de mieux cerner l'action;
- un thème relié directement au Programme 1996 soit la réduction des risques;
- ce thème devrait être discuté en atelier avec le public;
- les critères de sélection pour aider financièrement les ONG à participer à cette session doivent être définis dans les meilleurs délais.

ACTION: Conseil, Secrétariat et CCPM

RAPPORT SUR LE RÉSERVOIR DE SILVA

Le Secrétariat présente le *Rapport sur le réservoir de Silva*. À cet effet, il est précisé que ce rapport contient les recommandations d'un groupe constitué d'éminents experts des trois pays et les recommandations du Secrétariat.

Comme demandé par le Conseil à la session d'Oaxaca, les membres du CCPM ont formulé un avis concernant ce rapport. Les recommandations du CCPM se trouvent en annexe D du présent compte rendu. Cet avis n° 95-7 reflète la discussion des membres du Comité à ce sujet.

En cours de discussion, on fit état d'un cas similaire à celui du réservoir de Silva en Alberta, au Canada. En réponse à cette question, le chargé de projet de ce dossier au Secrétariat précise que certains membres du groupe d'experts étaient familiers avec ce cas canadien et qu'ils en avaient tenu compte dans les recommandations du présent rapport.

On exprime le souhait de préciser l'ordre de priorité des recommandations.

Le Comité encouragea les Parties d'obtenir de la collaboration auprès du secteur privé afin de résoudre ce problème au réservoir de Silva dans les meilleurs délais.

ACTION: Conseil

QUESTIONS EN SUSPENS

Concernant la question sur *l'Atelier sur les instruments économiques de coopération technique* dont avait la responsabilité M^{me} Louise Comeau, il a été entendu que le suivi de ce dossier serait effectué dans le cadre du *Programme 1996 de la Commission*.

Comme le *Rapport annuel 1995* de la Commission doit être prêt pour publication au cours du mois de mars 1996, les membres du CCPM recevront, sous peu, pour leur approbation une proposition de texte décrivant le mandat du CCPM et élaborant les actions du Comité au cours de l'année 1995.

ACTION: Secrétariat

TÉLECONFÉRENCE: RÉVISIONS DES AVIS AU CONSEIL

En raison d'un problème de communication, il a été impossible de rejoindre Messieurs Bustamente et Barroso comme convenu.

PROCHAINES SESSIONS DU CCPM

Afin de permettre à tous les membres du CCMP de planifier leur agenda pour 1996, les dates auxquelles se tiendront les prochaines sessions ainsi que les endroits où auront lieu ses réunions ont été arrêtées. L'annexe F précise l'agenda du Comité pour 1996.

RATIFICATION DE L'ÉLECTION DU PRÉSIDENT DU CCPM POUR 1996

Comme le stipulent les lignes directrices énoncées lors de la session régulière du CCPM en janvier 1995, le président sortant, M. Jacques Gérin annonce que M. Jonathan Plaut a recueilli la majorité des voix. M. Plaut accepte de mandat. En conséquence, il assumera la présidence du Comité pour la prochaine année.

Les membres du Comité profitent de l'occasion pour remercier le président sortant.

CLÔTURE

Dans le cadre de ses commentaires de clôture, le président sortant exprime sa satisfaction d'avoir eu le privilège d'occuper cette fonction et souhaite bonne chance au nouveau président.

La session est levée à 14 h30, le 8 décembre 1995.

Rédigé par Manon Pepin
Le 15 décembre 1995



Comité consultatif public mixte (CCPM)

Comité Consultivo Público Conjunto (CCPC)

Joint Public Advisory Committee (JPAC)

Annexe A

SESSION 95-5 DU CCPM - LES 7 ET 8 DÉCEMBRE 1995

Liste des participants

CANADA

Mike Apsey
Michael E. Cloghesy
Louise Comeau
Jacques Gérin

MEXICO

Ivan Restrepo

ÉTATS-UNIS

Peter Berle
Jonathan Plaut
Jean Richardson
John D. Wirth

OBSERVATEURS

Verónica Avila (Public)
Andy Bowcott (Comité permanent de la Commission – Environnement Canada)
Katherine Foster (Consultante)
Adam Greene (United States Council for International Business)
Patricia Hayes (Consultante)
Sheila Leahy (Consultante)
Philip Sohen (Sierra Club du Canada)
Angela Stadel (Bureau de Mme Rosemarie Kuptana)



Comité consultatif public mixte (CCPM)

Comité Consultivo Público Conjunto (CCPC)

Joint Public Advisory Committee (JPAC)

Annexe B

SESSION N° 95-5 DU COMITÉ CONSULTATIF PUBLIC MIXTE

Montréal, les 7-8 décembre 1995
Secrétariat de la CCE , Salle du Conseil

ORDRE DU JOUR

Mercredi, le 6 décembre 1995

19h00 à 20h30 Présentation: "Communiquer via Internet" & Réception de bienvenue informelle

Jeudi, le 7 décembre 1995

- | | |
|---------------|--|
| 8h00 | Mot de bienvenue et Observations préliminaires |
| 8h15 | Adoption de l'ordre du jour
Adoption du compte rendu de discussion de la session n° 95-4 |
| 8h30 | Rapport du Directeur exécutif |
| 9h00 | Fonds nord-américain pour l'environnement <ul style="list-style-type: none">• Présentation par Sheila Leahy• Période de discussion• Formulation de l'avis au Conseil |
| 12h00 | Déjeuner |
| 13h00 | Programme et Budget 1996 <ul style="list-style-type: none">• Présentation par le Secrétariat• Période de discussion• Formulation de l'avis au Conseil |
| 16h00 | CCPM 1996 <ul style="list-style-type: none">• Le but des sessions du CCPM par rapport au processus de décision de la CCE• Leçons de Oaxaca : Recommandations pour Hamilton• L'orientation et l'agenda des session du CCPM pour 1996: Approbation du Budget |
| Soirée | Libre |



Comité consultatif public mixte (CCPM)

Comité Consultivo Público Conjunto (CCPC)

Joint Public Advisory Committee (JPAC)

SESSION N° 95-5 DU COMITÉ CONSULTATIF PUBLIC MIXTE

Montréal, les 7-8 décembre 1995
Secrétariat de la CCE, Salle du Conseil

ORDRE DU JOUR

Vendredi, le 8 décembre 1995

- | | |
|-------|--|
| 8h30 | Fonds nord-américain pour l'environnement |
| 8h30 | Rapport sur le réservoir de Silva <ul style="list-style-type: none">• Présentation par le Secrétariat• Période de discussion• Formulation de l'avis au Conseil |
| 9:30 | Programme et Budget 1996 |
| 10:30 | CCPM 1996 |
| 11h30 | Questions en suspens <ul style="list-style-type: none">• Atelier sur les instruments économiques de coopération technique• Rapport annuel de la CCE |
| 12h00 | Déjeuner
<i>Secrétariat de la CCE (Salle du Conseil)</i> |
| 13h00 | Téléconférence : Révision des avis au Conseil |
| 14h00 | Ratification de l'élection du président du CCPM pour 1996 |
| 14h15 | Levée de la session (Clôture) |



Comité consultatif public mixte (CCPM)

Comité Consultivo Público Conjunto (CCPC)

Joint Public Advisory Committee (JPAC)

Annexe C

AVIS AU CONSEIL N° 95-6

Objet : Fonds nord-américain pour l'environnement

Comme le lui a demandé le Conseil, le CCPM a étudié de quelle manière on pourrait constituer le Fonds nord-américain pour l'environnement en se conformant aux paramètres énoncés dans la résolution n° 95-9 du Conseil.

Le document ci-joint, intitulé « Structure administrative et critères de financement du Fonds nord-américain pour l'environnement », constitue l'avis du CCPM sous forme de document de travail. Ce document devrait permettre aux représentants suppléants d'étudier les questions liées à la création du Fonds et de prendre des décisions à cet effet.

Le CCPM recommande de tenir une simple consultation avec les intervenants, par la poste ou par des moyens électroniques, au mois de janvier 1996, en vue de produire un document final au sujet duquel le Conseil prendra une décision au mois de février ou mars, soit juste à temps pour procéder au lancement du Fonds à la session du Conseil du mois d'avril, à Hamilton.

Le 8 décembre 1995

**STRUCTURE ADMINISTRATIVE ET
CRITÈRES DE FINANCEMENT
DU FONDS NORD-AMÉRICAIN POUR L'ENVIRONNEMENT
8 DÉCEMBRE 1995**

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE I

Résumé des directives de la résolution du Conseil en vue de la création du Fonds nord-américain pour l'environnement

Projet d'énoncé de mission

PARTIE II

Projet d'administration du fonds

PARTIE III

Questions d'admissibilité

A. Critères d'admissibilité des organisations

1. Type

B. Critères d'admissibilité des programmes

1. Orientation

2. Types de programmes

3. Grilles de sélection supplémentaires

PARTIE IV

Projet de calendrier de mise en oeuvre

ANNEXE

Résolution du Conseil n°95-9

PARTIE I

DIRECTIVES DE LA RÉSOLUTION DU CONSEIL N° 95-9 EN VUE DE LA CRÉATION DU FONDS NORD-AMÉRICAIN POUR L'ENVIRONNEMENT (FNAE)

La résolution qui habilite à créer le Fonds nord-américain pour l'environnement (FNAE) est jointe en annexe. En examinant les critères, le CCPM a répondu aux directives de cette résolution, qui consistent notamment à :

- a. reconnaître le rôle accordé au public dans le cadre de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement;
- b. allouer au Fonds un montant de deux millions de dollars canadiens sur le budget 1995 de la CCE;
- c. reconnaître le rôle unique et essentiel que jouent les communautés locales, les gouvernements locaux et les organisations non gouvernementales...
- d. ...en préservant, en protégeant et en améliorant l'environnement, ainsi qu'en assurant l'utilisation durable des ressources naturelles;
- e. dépenser le montant alloué de façon égale, dans les trois pays;
- f. confier l'administration du Fonds au Secrétariat de la CCE;
- g. appuyer les priorités du programme annuel de travail de la CCE;
- h. prescrire à la CCE d'intégrer le FNAE au programme et au budget de l'année 1996 et des années subséquentes, sous réserve d'un examen annuel de la part du Conseil;
- i. demander l'avis du CCPM quant à la formulation de propositions concernant l'utilisation optimale du FNAE.

Les membres du CCPM ont exprimé l'avis suivant concernant deux exigences de la résolution :

1. Exclure les « gouvernements » des entités admissibles à recevoir un soutien

Le point *b.* mentionne les « gouvernements » au nombre des entités qui pourraient être soutenues par le Fonds. Les membres du CCPM sont d'avis que, contrairement à d'autres entités, les gouvernements ont les moyens de prélever des ressources (par exemple, les impôts), et qu'ils devraient, par conséquent, ne pas être admissibles à recevoir un soutien du FNAE.

2. Ne pas exiger que les fonds soient distribués à parts égales entre les trois pays

Le point *e.* prescrit que le montant de deux millions de dollars soit distribué à parts égales entre les trois pays. Les membres du CCPM sont conscients de la nécessité d'être équitable, mais ils sont convaincus qu'une mise en commun des ressources encouragera plus les propositions binationales et trinationales. Ils suggèrent que la distribution des ressources soit guidée par le bien-fondé des propositions, comme en conviendraient les représentants des trois pays au cours du processus d'étude d'octroi des subventions.

SUGGESTION D'ÉLÉMENTS À INCLURE DANS UN ÉNONCÉ DE MISSION

Les membres du CCPM suggère qu'un énoncé de mission comprenne les éléments clés qui suivent.

Le Fonds vise à soutenir des programmes et des activités qui :

1. sont de nature communautaire;
2. soutiennent et renforcent les objectifs de développement durable liés à la conservation, à la protection et à l'amélioration de l'environnement;
3. ont recours aux mécanismes de fonctionnement de la CCE;
4. ont une envergure restreinte et sont entrepris dans le cadre de projets;
5. favorisent une action concertée grâce à la conclusion de partenariats;
6. sont accompagnés de plans d'évaluation bien élaborés;
7. renforcent les capacités des populations et des institutions locales et leur en procurent d'autres.

PARTIE II

PROJET D'ADMINISTRATION DU FONDS

Le CCPM recommande que le Secrétariat administre le Fonds à la lumière des lignes directrices suivantes :

- a. La totalité du montant de deux millions de dollars canadien alloué serait consacrée à des subventions.
- b. Les frais d'administration du Fonds seraient prélevés du budget de fonctionnement de base de la CCE.
- c. En vue de limiter les frais généraux et de simplifier l'administration, il est suggéré d'instaurer une structure rationalisée pour l'examen des propositions. Celle-ci prévoirait que :
 1. le Secrétariat confie à du personnel de la CCE la tâche de présélectionner les propositions et de formuler des recommandations au CCPM;
 2. le CCPM examine ces recommandations et approuve l'octroi de subventions;

NOTA : Cette recommandation a été fortement appuyée (six pour et deux contre), mais elle n'a pas fait l'unanimité. La majorité des membres du CCPM croient qu'il est inutile que la CCE soit obligée d'assumer les frais d'un autre organe décisionnel. Ils sont en outre majoritairement convaincus que le Conseil leur a demandé de prendre une part plus active.

Une minorité de membres du CCPM se sont dit préoccupés par le fait que le Comité ait à jouer un rôle de « décisionnaire » en approuvant les subventions. Ils pensent que le CCPM devrait poursuivre son rôle consultatif et que l'approbation des subventions devrait être laissée à un organe indépendant ou au personnel de la CCE.

3. un groupe de conseillers techniques bénévoles soit recruté, au besoin, pour aider à clarifier des questions ou des préoccupations soulevées par le personnel de la CCE ou les membres du CCPM.

Les membres du CCPM conviennent sans réserve que le Fonds gagnera à être maintenu à bonne distance des pressions politiques. Dans cette optique, les membres du Conseil ne seraient pas censés intervenir directement dans la structure décisionnelle proposée par le CCPM.

- d. Un système de cotation évaluant la portée sociale, économique et environnementale des subventions permettrait de s'assurer que le processus d'étude est uniforme et équitable dans les trois pays.
- e. Un formulaire servirait à simplifier le processus de demande de subvention et à uniformiser le processus d'étude des demandes.
- f. Deux cycles d'octroi de subventions par année seraient instaurés, afin de disposer d'assez de temps pour procéder aux études et aux évaluations complémentaires.
- g. Des échéances seraient fixées.
- h. Le Fonds exigerait que les demandeurs rédigent une proposition préliminaire de deux pages. Il devraient par la suite soumettre une proposition complète si leur proposition préliminaire respecte les critères et justifie un étude plus approfondie.

- i. Le Secrétariat constituerait un fonds discrétionnaire pour les petites subventions de moins de 10 000 \$ CAN, qu'il pourrait octroyer en tout temps.

Ce fonds donnerait au Secrétariat la latitude voulue pour, par exemple :

- aider les petites organisations à renforcer leurs capacités;
 - accorder des subventions à des fins de planification pour aider les organisations à exécuter le travail de base nécessaire et à se coaliser en vue d'exécuter des projets plus détaillés.
- j. Le CCPM serait chargé d'évaluer le rendement du fonds et de recommander, au besoin, que les critères soient épurés.
 - k. Le Fonds pourrait accepter ou chercher des ressources supplémentaires.
 - l. Le Fonds distribuerait, d'une façon générale, des ressources aux organisations des trois pays.

PARTIE III

QUESTIONS D'ADMISSIBILITÉ

A. CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ DES ORGANISATIONS

Type

La résolution fait état du rôle essentiel que jouent les communautés et les administrations locales ainsi que les organisations non gouvernementales, et les perçoit comme des entités dont les idées et les programmes méritent d'être épaulés.

Le CCPM recommande que le Fonds ne soutienne que les organisations non gouvernementales. Pour les raisons mentionnées à la Partie I, les entités gouvernementales ne seraient pas admissibles.

Le terme « non gouvernementale(s) » serait inclusif et encouragerait une grande variété de groupes et d'organisations à déposer des demandes. Les membres du CCPM ont convenu dans l'ensemble qu'il serait approprié, dans certains cas, de soutenir des particuliers. Il faudrait, par contre, avoir recours à d'autres critères pour octroyer des subventions à des particuliers.

B. CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ DES PROGRAMMES

1. Niveau local

La résolution qui crée le FNAE reconnaît qu'il est important de soutenir les programmes qui ont une signification et une portée sur le plan « local ».

Les membres du CCPM sont d'avis que les ressources devraient servir à soutenir des activités au niveau de la base. On devrait donner une définition large au terme « base » pour qu'il soit plus inclusif qu'exclusif. Les membres recommandent que l'objectif de renforcer les capacités des populations et des institutions locales et de leur en procurer constitue un principe directeur.

2. Types de programmes

Les membres du CCPM conviennent que deux types de programmes mériteraient de recevoir un soutien financier du Fonds :

- a. Ceux qui sont pleinement conformes aux objectifs visés par la CCE.
- b. Ceux qui servent de modèles ou de précurseurs importants pour l'exécution fructueuse des objectifs de mise en oeuvre de la CCE.

3. Grilles de sélection supplémentaires

Le CCPM a approuvé quelques grilles de sélection supplémentaires pour aider les examinateurs à déterminer l'admissibilité des propositions.

Politiques de la CCE et de l'ALENA

- Respecte les politiques anti-discriminatoires de la CCE.
- Les objectifs étayent les principes de développement durable adoptés par les membres du Conseil.
- Les répercussions et les avantages du programme sur les plans social, environnemental et économique sont clairement exprimés.

Crédibilité/stabilité de l'organisation

- Dispose d'une structure de direction et de gestion clairement définie.
- A les capacités requises pour gérer des ressources.

Administration

- Les résultats à court et à long terme sont clairs et raisonnables.
- Les frais administratifs et généraux ne sont pas excessifs et sont détaillés.
- Sait que le soutien institutionnel et organisationnel est nécessaire pour réussir.

Soutien de la communauté et incidence sur cette dernière

- Dispose d'un solide plan de participation communautaire.
- A envisagé la possibilité de trouver des ressources.
- Renforce les capacités des populations et des institutions locales et leur en procure d'autres.

Aspect financier

- Les futures besoins financiers sont reconnus et pris en considération.

Diffusion

- Dispose d'un solide plan de diffusion pour partager les résultats de son travail avec le public et les décisionnaires.
- Les ressources nécessaires à la mise en oeuvre des plans de diffusion sont incluses dans le budget du programme.

Évaluation

- Dispose de plans bien structurés pour évaluer les répercussions et le processus.
- Les ressources nécessaires pour entreprendre l'évaluation sont incluses dans le budget du programme.

Répétition/transférabilité

- S'il y a lieu, la répétition et la transférabilité du processus ou de la stratégie sont expliquées clairement.

PARTIE IV

CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE

Les membres du CCPM recommandent que le Conseil lance le Fonds et sollicite des propositions à l'occasion de sa prochaine session, qui se tiendra du 22 au 24 avril 1995, à Hamilton.

En prévision de cette session, le CCPM recommande que la CCE diffuse l'ébauche des critères de sélection et de la structure administrative pour que le public puisse l'étudier et formuler des commentaires.



Comité consultatif public mixte (CCPM)

Comité Consultivo Público Conjunto (CCPC)

Joint Public Advisory Committee (JPAC)

Annexe D

AVIS AU CONSEIL N° 95-7

OBJET : Rapport sur le réservoir Silva

Lors de sa session des 7 et 8 décembre, le CCPM a étudié le Rapport sur la mortalité d'oiseaux migrateurs survenue au réservoir Silva en 1994-95.

Le Comité a félicité le Groupe d'experts pour le travail qu'il a accompli, et a endossé ses recommandations comme celles du Secrétariat.

Le Comité tient particulièrement à attirer l'attention du Conseil sur les recommandations suivantes, formulées par le Secrétariat :

8. Soutenir le gouvernement mexicain dans sa recherche de fonds internationaux pour instaurer les programmes nécessaires;
9. Évaluer la situation de façon exhaustive en ce qui concerne l'observation de la législation environnementale dans le secteur du bassin du Río Turbio ainsi que la mise en oeuvre d'un programme de prévention de la pollution;
5. Donner la plus grande priorité au Programme d'assainissement du Río Turbio et mener ce dernier jusqu'au bout.

Le CCPM recommande d'adopter l'approche globale préconisée par le Groupe d'experts et le Secrétariat. Cette question attire l'attention sur l'omniprésence de la pollution par les égouts, sur la nécessité d'appliquer des méthodes touchant l'ensemble du bassin pour résoudre les problèmes, et sur les dimensions continentales que peut avoir la mortalité d'oiseaux migrateurs.

Le Comité tient à souligner qu'il est important de diffuser le Rapport et de le rendre facilement accessible aux populations locales.

Le Comité préconise que l'on examine dans deux ans les progrès réalisés quant à la mise en application des recommandations.

Nota: M. Peter Berle n'a pas pris part à la discussion à ce sujet en raison des liens qu'il a eus dans le passé avec la *National Audubon Society*.

Le 8 décembre 1995



Comité consultatif public mixte (CCPM)

Comité Consultivo Público Conjunto (CCPC)

Joint Public Advisory Committee (JPAC)

Annexe E

AVIS AU CONSEIL N° 95-8

OBJET : Programme et budget de la Commission pour 1996

Comme le Conseil le lui a demandé, le CCPM a étudié le Programme et le budget de la Commission pour 1996 au cours de session des 7 et 8 décembre 1995.

Le Comité a noté les grands progrès réalisés dans le courant de 1995, en constatant que l'on avait déterminé des secteurs stratégiques, donné une structure au Programme, ainsi que préparé et présenté des projets individuels.

La fixation d'une date déterminée (comme à la fin du mois d'avril) pour la tenue de la session annuelle du Conseil permettra désormais, aux trois organes de la Commission, de planifier et d'élaborer le Programme annuel selon un cycle fixe.

Un tel cycle de planification est essentiel, car il permet au CCPM et aux autres parties intéressées de contribuer en temps opportun à l'établissement des priorités du Programme avant la mise au point finale de projets particuliers.

Le Comité a établi le calendrier de ses sessions pour 1996 de manière à pouvoir formuler des conseils à des moments stratégiques au cours du cycle d'élaboration du Programme. Il a aussi convenu d'étudier quelques projets plus en détail à chacune de ses sessions.

Le Comité est conscient que son avis au Conseil sur le Programme 1996 accuse du retard par rapport au cycle, et il a formulé ses recommandations en conséquence.

Ce qui suit constitue l'avis du CCPM sur le Programme de 1996.

Généralités - élaboration du Programme

- Le Comité souscrit à l'affectation budgétaire d'un poste à un autre, comme il convient de le faire à ce stade-ci de l'élaboration du Programme (Annexe : Ventilation du Budget de 1996).
- Le Comité travaillera de concert avec le Conseil et le Secrétariat en vue d'instaurer un processus de planification annuel au cours des prochains six mois.
- Il est nécessaire d'améliorer sans cesse le caractère stratégique du Programme et de préciser son orientation en dépit de la pression qu'exerce le fait de devoir répartir les ressources entre un grand nombre de projets.

En ce qui concerne la structure des projets

Le Comité recommande d'intégrer les éléments qui suivent à la planification et à la mise en oeuvre de chaque projet, et qu'ils soient identifiés clairement dans les budgets de projet :

- Un énoncé clair des résultats escomptés et de l'identité des bénéficiaires.
- La sensibilisation et la participation du public.
- La participation des communautés locales et des organisations autochtones.
- La communication des résultats du projet et d'autres informations pertinentes aux parties intéressées.
- Les plan de suivi et les procédures d'évaluation.

En ce qui concerne la présentation des projets

Le Comité a formulé un certain nombre de recommandations concernant la présentation des projets, dans le but d'accroître leur efficacité et de simplifier l'analyse et la compréhension :

- Indiquer le rôle unique que jouera la Commission (« Pourquoi nous? »).
- Fournir un calendrier des activités en indiquant les jalons clés.
- Mentionner les liens entre les projets qui sont exécutés selon un ordre chronologique (par échéances).
- Donner plus de détails concernant la ventilation budgétaire, y compris l'affectation envisagée des fonds du projet.
- Mentionner le nom du chargé de projet.
- Indiquer, en tout temps et avec précision, le but du projet, c'est-à-dire son objet et le détail des résultats escomptés.

En ce qui concerne le budget dans son ensemble

Le budget devrait prévoir distinctement les éléments suivants :

- L'aide financière aux intervenants et la participation du public aux projets et aux activités.
- Particulièrement, la participation du public à la session annuelle du Conseil.
- La traduction rapide et précise des documents.
- Sessions du CCPM, activités du président, consultations et activités de sensibilisation permanentes et informelles : 250 000 \$ US.

Le CCPM reconnaît également l'importance du perfectionnement du personnel et encourage à continuer de porter une attention soutenue à ce secteur.

Recommandations particulières sur les projets

Le Comité a étudié brièvement chaque projet du Programme de 1996 et formule directement ses commentaires au Secrétariat.

Le Comité désire faire part de sa satisfaction au Secrétariat pour le travail qu'il a accompli en élaborant le Programme et le budget de 1996.

Le 8 décembre 1995

(Pièce jointe)

Répartition détaillée du budget de 1996

Habitat et espèces	\$330,000	(6.3 %)
Réduction des risques	\$1,420,000	(27.3 %)
Changement climatique et efficacité énergétique	\$615,000	(11.8 %)
Renforcement des capacités	\$285,000	(5.5 %)
Commerce et environnement	\$305,000	(5.9 %)
Coopération technologique	\$260,000	(5.0 %)
Instruments économiques	\$70,000	(1.3 %)
Lois et coopération en matière d'application des lois	\$630,000	(12.1 %)
Écoroute Nord Américaine	\$620,000	(11.9 %)
Obligations spécifiques	\$670,000	(12.9 %)
		100 %

SESSIONS DU CCPM POUR 1996

- | | | | |
|----|------------------------|---|----------|
| 1) | 7-8 MARS | <i>Session régulière</i>
- Fond
- Conseil en Hamilton
- Programme du 1996 | Montréal |
| 2) | 22-24 AVRIL | <i>Session du Conseil + Session régulière +
Participation publique</i>
- Réduction des risques | Hamilton |
| 3) | 20-21 JUIN | <i>Session régulière</i>
- Programme du 1996: Planification
préliminaire | Montréal |
| 4) | 19-20 SEPTEMBRE | <i>Session régulière + Réunion avec BECC</i> | Texas |

OPTIONNELLE

- | | | | |
|----|-----------------|--|----------|
| 5) | DÉCEMBRE | <i>Session régulière</i>
- Préparation des sessions pour 1997 | Montréal |
|----|-----------------|--|----------|